

Conclusion : retour d'expérience

- Co-produire pour résister à la stigmatisation en santé mentale est possible.
- Les clés de la réussite : identifier des **besoins de terrain**, construire une **problématique commune**, faire émerger un **vocabulaire commun**, se **comprendre**, se **respecter**, **reconnaître l'expertise de chacun**, s'adapter à chacun, **coordonner les différents temps d'échange** pour qu'ils soient **réguliers** et laissent la **parole à chacun**.
- Pertinence de la co-production : **augmenter la diffusion large des informations** issues de la recherche ; **améliorer l'utilité, la faisabilité et la diffusion des solutions développées** ; développer des **actions adaptées aux besoins du terrain** et **perçues comme utiles par les différentes parties prenantes** (professionnels, usagers et familles), **favoriser l'implantation des actions**.

Nous contacter

- ✉ kevin-marc.valery@u-bordeaux.fr
- ✉ antoINETTE.prouTEAU@u-bordeaux.fr

Travaux de l'équipe

- <https://labpsy.u-bordeaux.fr/>
- Les travaux de recherche de l'équipe, portant notamment sur la stigmatisation des troubles psychiques, font l'objet de différentes thèses dont celles de : F. Yvon, A. Etchepare, L. Violeau, K-M. Valery, M. Caiada, S. Felix, E. Tison.

Références

- Laforcade, M. (2016). RAPPORT RELATIF À LA SANTÉ MENTALE. 190.
- Valery, K.-M. (2021). *Réduction de la stigmatisation de la schizophrénie dans les pratiques en santé mentale* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. Theses.fr. <https://www.theses.fr/2021BORD0324>

Remerciements

Plaquette réalisée en 2023 par Sarah Guionnet.

Membres du Clubhouse Bordeaux, Touroude, R., membres du comité scientifique du projet STIGMApro, Caiada, M., Dallagi, M., Felix, S., Fournier, T., Violeau, L., & Yvon, F.



Co-produire les actions pour résister à la stigmatisation dans le handicap psychique

L'équipe de Recherche Appliquée dans le Handicap Psychique (RAHP)

<https://labpsy.u-bordeaux.fr/Travaux-de-recherche/STIGMA>

Contexte

Selon les personnes concernées par la schizophrénie, les **services de santé mentale** sont **l'une des plus grandes sources de stigmatisation** (Valery, 2021).

Développer une intervention anti-stigma à destination des professionnels répond à plusieurs défis :

- Se baser sur les meilleures preuves scientifiques
- inclure les usagers et leurs familles dans les recherches qui les concernent (Laforcade, 2016)
- Optimiser l'implantation de l'intervention sur le territoire

STIGMA/pro

Le programme de recherche **STIGMApro** a été spécialement créé pour répondre à ces exigences en 2019. **STIGMApro** vise à **réduire la stigmatisation dans les pratiques en santé mentale**. Il repose sur une **démarche participative** où différents acteurs de la société (e.g. professionnels de santé mentale, usagers, familles, chercheurs, décideurs, etc.) ont participé à la construction du programme de recherche et de l'intervention anti-stigma.



Méthodes participatives utilisées

1 Constitution d'un Comité Scientifique (CS)

Enseignants-chercheurs

Représentants d'usagers

Professionnels

(e.g. psychologues, ergothérapeutes, médiatrice de santé pair)

Représentants des Familles (UNAFAM)

Représentants de l'ARS

Acteurs de lutte contre la stigmatisation (CCOMS, Psycom)



Rôles du CS : sélection des axes de recherche ; avis sur la construction des études ; construction de l'intervention finale sur la base des résultats des recherches ; diffusion des résultats ; avis sur l'intégrité scientifique, déontologique et éthique du programme.

2 Réalisation de Focus Groups

Les différentes enquêtes ont été co-construites avec des personnes concernées, volontaires, sollicitées en dehors du CS. Des sujets tels que **les items de questionnaires** (contenu et formulation) ou encore **l'interprétation des résultats** ont fait l'objet de plusieurs focus groups.



Développement d'un partenariat avec le **Clubhouse Bordeaux**, où les focus groups bi-mensuels ont été réalisés entre 2020 et 2022.



3 L'intervention **STIGMApro**

- En amont de l'intervention : **finalisation** de la **forme** et du **contenu avec les personnes concernées**. L'intervention a ainsi été **présentée à des professionnels, usagers et familles** qui ont notamment jugé de : son accessibilité, sa faisabilité, son utilité, son acceptabilité et sa transférabilité. Suite à leurs remarques, l'intervention a été **remaniée afin de répondre aux besoins et principes de réalité** évoqués.
- Pendant l'intervention elle-même : des **usagers** et **familles participent en tant qu'experts à l'intervention** visant à réduire la stigmatisation dans les pratiques en santé mentale.